

Les notes qui suivent sont de monsieur René Oui qui fut adhérent des Amis de Saint-Savinien et sa région dès la fondation de l'association en 1978.

René Oui est né à Rochefort le 7 janvier 1903. Ingénieur, il a dirigé les travaux d'électrification de Rochefort réalisés entre les deux guerres. Pour sa retraite, il s'est retiré au Mung dans la maison familiale de son épouse.

Historien passionné et chercheur persévérant, il réalisa des études méthodiques notamment dans les Archives de la Marine à Rochefort. Ses travaux ont été publiés dans la revue "Roccafortis" de la Société de Géographie de Rochefort et dans le Bulletin de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély.

Les Amis de Saint-Savinien ont produit "Les marins des trois ports, Taillebourg, Port-d'Envaux, Saint-Savinien" ainsi que "Les derniers Seigneurs du Mung" et d'autres études. En juin 1990, il nous a quittés pour le grand voyage.

C'est donc une satisfaction de le retrouver ici dans l'un de ces textes.

Hiver, novembre 1788 à mars 1789

En octobre 1788, sous la rubrique "Administration", le Journal de Saintonge et d'Angoumois publie sans commentaires :

« La déclaration du Roi donnée à Versailles le 28 septembre 1788 qui ordonne l'assemblée des États Généraux, enregistrée le 24 par la Cour des Aides, le 25 au Parlement et au siège de l'élection de Saintonge le 4 octobre. »

Un peu plus tard :

« Un arrêt de Conseil d'État du Roi du 5 octobre pour la convocation d'une assemblée de notables, composée des mêmes personnes qui ont formé cette assemblée en 1787 pour y statuer sur la composition des États Généraux que Sa Majesté propose d'assembler dans le cours du mois de janvier. »

On ne reparlera des États Généraux qu'en janvier 1789, l'intérêt du journal se porte sur des sujets plus matériels : l'hiver et le pain.

L'hiver 1788-1789

L'hiver 1788-1789 fut l'un des plus rigoureux que le pays ait eu à supporter. De nombreux écrits confirment lourdement la dureté de cet hiver.

- **Le Mung**

Sur la copie du cahier des doléances, il a été ajouté :

« Il y a eu cette année, un grand hiver qui a gelé le pain et le vin et toutes les avoines. »

- **Romegoux**

Sur le registre paroissial, en janvier 1789, le curé de l'époque donne les précisions suivantes :

« Dans la nuit du 17 au 18 décembre, la Charente a gelé et n'a pu être navigable que le 15 janvier 1789.

Plusieurs personnes passaient sur la glace dans le port de Rochefort. La glace s'est trouvée avoir 5 pieds moins trois pouces d'épaisseur (ce qui correspond à un mètre cinquante). Il y eut quelques neiges avant Noël. La plus abondante fut le jour des rois. Elle parut d'un pied de haut (32,5 cm). Elle commença à fondre le vendredi 9 janvier, à l'occasion d'un vent du sud et d'une pluie douce.

Beaucoup d'avoines ont gelé ainsi que gaborages (mélanges de seigles et d'avoines), quelques chênes, le pain et le vin. L'hiver s'est fait sentir dès la Saint-Martin et surtout le 25 novembre. Heureusement que la terre n'était pas trempée. L'année auparavant depuis le mois de septembre 1787 jusqu'au mois de mai 1788, les pluies ne cessaient d'inonder la terre, ce qui rendit la récolte de blé stérile. Il y a eu néanmoins beaucoup de vin. »

- **Charente** (Tonny-Charente)

À la date du 18 décembre 1788, le journal de Saintonge et d'Angoumois publie un article de son correspondant local :

« À Charente, la rivière est gelée en travers et, à chaque marée, le passage est absolument intercepté pour les voitures et les chevaux. On voit passer des glaçons énormes qui vont se précipiter sur les navires qui sont à l'ancre. On craint que les câbles ne soient coupés par les glaçons. »

Dans le numéro du 6 janvier 1789, il redonne des précisions sur l'épaisseur des glaces :

« On a sondé ici la glace au milieu de la rivière dans l'endroit où les courants sont les plus violents. Son épaisseur est de 23 pouces (62 cm). Dessous ce banc de glace, est une nappe d'eau de 3 pieds (quasiment un mètre) de profondeur, placée immédiatement sur un autre banc dont on n'a pu constater l'épaisseur.

La cause de cette singularité est que le banc inférieur a acquis tant de dureté dans les fortes gelées que les courants n'ont pu le soulever. Le flux montant a passé sur sa surface et le courant a été pris par les gelées suivantes à l'épaisseur de 22 pouces sur 4 pieds de volume dont 3 restés enclavés dans les 2 bancs de glace. »

Le port de Charente (actuel Tonny-Charente) est le port principal de la Saintonge. Il est très actif.

En janvier 1788, à propos d'un projet de suppression du poste de douane, le journal de Saintonge et d'Angoumois publie le trafic de ce port pour l'année 1787 :

« Il est sorti dans le courant de l'année dernière (1787) 100 navires français, 39 anglais, 5 danois, 5 hollandais, 1 prussien et 1 lübeckois ; en tout 151 navires qui ont emporté 22 200 tierçons d'eau-de-vie contenant ensemble 54 250 barriques de 27 veltes (la barrique de 27 veltes fait 200 litres). En les estimant au prix moyen de 120 livres la barrique, cela fait 6 510 000 livres ; en y ajoutant le produit du vin et des autres petits objets, il est clair qu'il s'est

exploité l'année dernière pour plus de 7 millions de livres de denrées territoriales. »

On ne peut fixer l'épaisseur de ces bancs entre les navires qui sont à l'ancre et la terre. On présume qu'elle peut excéder 6 pieds (deux mètres).

- **Charron-en-Aunis**

Dans la rédaction du cahier de doléances, on relève :

« La paroisse de Charron demande particulièrement qu'on ait égard à la misère affreuse à laquelle elle se trouve réduite par le banc de glace qui vient de détruire les bouchots et qui lui occasionne une perte de plus de quarante mille livres qu'elle est hors d'état de réparer. »

À partir de décembre 1788, le journal d'Aunis et de Saintonge met au courant ses lecteurs de tous les méfaits de l'hiver : conseils pratiques pour éviter (...) et les moyens de ne pas glisser sur la glace et donne une série de faits divers signalés par les correspondants.

- **Marennnes**

Le froid a porté sur les côtes de Saintonge plusieurs oiseaux étrangers qu'on n'avait jamais vus tels que cygnes, outardes, cormorans ou cigognes.

- **Saint-Agnant**

Un cygne légèrement blessé s'est apprivoisé et va paître avec un troupeau d'oies domestiques. De Metz :

« Les oiseleurs de cette ville ont pris, du 8 au 15 décembre, une alouette de sterne, tellement rare en Europe que Monsieur de Buffon n'a pu se la procurer pour faire une description d'après nature, 24 ortolans des neiges qui vivent l'été au Spitzberg, un aigle de 6 pieds d'envergure. »

Il cite le drame à Paris d'une famille de miséreux qui, père, mère et enfants, s'est jetée dans la glace pour y périr ensemble. Confirmant les observations du curé de Romegoux, le rédacteur écrit en janvier 1789 :

« La température du mois de novembre a été très douce. On voyait encore le 15 de ce mois des haies entières couvertes de feuilles et de fleurs d'aubépine, de fusain, de cornouiller femelle et de viorne. Mais un froid rigoureux a détruit ce faible simulacre de printemps et il a été tel que selon les lettres de Paris, on l'a comparé à celui de l'hiver 1776. »

La température s'est radoucie à partir du 8 janvier et le journal publie un article d'un correspondant de l'île de Ré. De La Flotte (île de Ré) le 9 janvier :

« Nous avons éprouvé hier un évènement aussi nouveau que désastreux. Le froid des jours précédents avait été si rigoureux que la mer était glacée jusqu'au-delà des mouillages ordinaires des plus grands navires. Elle commençait à fondre, une petite brise du sud s'est élevée et au même instant tout le banc de glace de 3 lieues de long s'est ébranlé et a entraîné quarante

embarcations qui ont toutes perdu leurs ancres et leurs câbles, quelques-unes sont en sûreté, d'autres sont à la côte. Ce n'est avec effroi que nous parlons de ce malheur. »

Et le 12, il écrit :

« Le "Cécilia et Anna" a échoué, mais on a eu le bonheur de retirer ce navire ; le "Portillon" de Dunkerque a coulé bas dans le Pertuis. »

Ce témoignage ajouté à la rédaction du cahier des doléances de Charron cité plus haut montre que les paroisses du littoral n'avaient pas été épargnées par les températures excessives de l'hiver.

Le 15 janvier, la navigation reprend sur la Charente, signe du retour à la vie normale avec comme souci principal la question du pain.

La crise du pain



L'hiver 1788-89 avait été précédé d'un été et d'un automne peu favorables aux récoltes. Orages de grêles s'étaient succédé entraînant la destruction des céréales.

Informés des difficultés d'approvisionner les marchés, les gouvernants avaient pris, en novembre, une première mesure en accordant une prime à l'importation des blés étrangers.

En ce début d'année, rien n'est résolu et la crise durera jusqu'à la récolte, malgré les initiatives du gouvernement et des particuliers. Si le 11 janvier, un décret accorde la prime à tous blés et farines provenant d'Europe et des États-Unis, il faudra en avril 89, doubler ladite prime et proroger cette disposition jusqu'en septembre. Le 12 mars, le journal publie une décision du Roi permettant d'améliorer la situation des paysans :

« D'après les représentations qui ont été adressées au Roi sur ce que les peuples avaient souffert par les ravages de la grêle pendant le cours de l'été dernier, par le froid excessif de cet hiver et par les inondations provoquées par la débâcle des glaces, Sa Majesté, considérant qu'un des moyens les plus

propres à soulager les peuples qui ont été en proie à ces fléaux serait de dispenser du tirage de la milice les paroisses qui doivent y contribuer ; elle a bien voulu décider qu'il ne sera procédé à aucune levée cette année pour le service des troupes provinciales. »

Pour lutter contre la disette du froment, des initiatives locales apparaissent :

« Le 20 janvier, à Saujon, création d'une société philanthropique et de bienfaisance publique. »

En janvier, les négociants de Charente prêtent sans intérêt une somme d'argent pour que les boulangers puissent acheter, à Marans, mille pochées de blé et continueront à leur fournir les mêmes fonds jusqu'à la prochaine récolte. Exemple suivi dans de nombreuses villes.

La Mercuriale du 1^{er} janvier 1788 donne 16 livres (prix) comme prix de la pochée de froment de 145 à 150 livres (poids) à Saintes. Il est de 19 livres le 1^{er} décembre de la même année. Le pain blanc acheté en boulangerie est de 2 sols 4 deniers la livre au 1^{er} décembre 1788, de 3 sols 4 deniers en mars 1789 et 4 sols 3 deniers en juillet.

Pour permettre au petit peuple de subsister, les mercuriales font état du pain de 3^e qualité au pain bis dont le prix passe de 1 sol 10 deniers en janvier 1788 à 2 sols 2 deniers en décembre pour se maintenir à 2 sols 4 deniers pour l'année 1789.

Situation d'autant plus grave qu'en Saintonge et Aunis, les paysans font eux-mêmes leur pain en utilisant les blés de leurs champs. Leurs réserves sont épuisées et ils se sont retrouvés obligés d'acheter leur pain aux boulangers.

En juin 1789, M. de Beaune, Procureur du Roi au présidial de Saintes, proposera à la communauté des boulangers de cette ville, une somme de 150 livres par semaine pour les indemniser de la perte qu'ils subissent pour maintenir les prix du pain bis à 30 deniers la livre. Les boulangers refusent et demandent d'augmenter de 2 deniers la livre le pain blanc.

« Ce qui n'était pas suffisant à beaucoup pour les dédommager de ce sacrifice puisqu'ils étaient tenus de faire beaucoup plus de pain bis que de pain blanc, surtout depuis que les habitants de la campagne, manquant de grains, sont obligés d'acheter leur pain en ville. »

Malgré ces dispositions, le peuple murmure. Le journal de Saintonge et d'Angoumois signale les mouvements de mécontentements à Orléans, à Arras et à Cognac.

Il semble bien que, dans la généralité de La Rochelle, l'émeute la plus importante eut lieu à Rochefort le 25 avril. La relation des faits publiés par le journal en est la suivante :

De Rochefort en Aunis, le 26 avril.

« Il y a eu ici une émeute populaire excitée par plusieurs vagabonds qui se sont attroupés et ont excité la multitude à se soulever. Le régiment de

marine a pris les armes. Il a été soutenu par un régiment du Roi – cavalerie en garnison à Saintes. La cherté du pain a été le prétexte de cette fermentation qu'on a eu de la peine à apaiser. On a fait avertir les citoyens tranquilles à se retirer dans leurs maisons et la cavalerie a parcouru les rues le sabre à la main.

Tout est rentré dans l'ordre sans voie de faits. Un malheureux citoyen que le hasard a conduit dans la foule a été tué par mégarde dans la bagarre. Quelques femmes ont poussé des cris tumultueux et se sont présentées devant les chevaux. On les a dispersées sans peine. On doit des éloges à la bonne conduite et à la prudence de MM. les commandants des deux détachements combinés. On a arrêté quelques-uns des chefs de la rébellion. »

La généralité de La Rochelle

Début 1789, si le menu peuple ne pense qu'à combattre les méfaits de l'hiver et à lutter pour son pain, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie éclairée du Tiers-État se préoccupent des États Généraux et des assemblées provinciales qui y préparent.

Par un édit d'avril 1694, Louis XIV avait créé la généralité de La Rochelle aux dépens de celle de Poitiers, Limoges et Bordeaux. En plus de l'Aunis et de la Saintonge, elle comprenait la lisière occidentale du Poitou, du Périgord et de l'Angoumois. Cette circonscription dont un intendant avait le gouvernement, était divisée en cinq élections : La Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Marennes et Cognac. Elle s'étendait sur tout le territoire compris entre la Sèvre et la Gironde — appellation souvent utilisée au cours des réunions.

« Cette relation de l'émeute rochefortaise ne donne pas satisfaction au Sieur Philippe, greffier en chef de la maréchaussée d'Aunis qui le 7 mai demande au rédacteur l'insertion dans son journal d'une lettre lui reprochant d'avoir omis l'action des chasseurs bretons et de la maréchaussée de Rochefort :

- Vous n'avez pas été à portée de consulter la voie publique dans la ville de Rochefort comme nous avons pu, lorsque nous y avons instruit prévôtalement le procès des auteurs et complices de la sédition... On vous aurait cité le fait presque incroyable de bravoure et d'intrépidité d'un brigadier de la maréchaussée qui seul, à pied, s'est fait jour à travers la foule des séditieux malgré les pierres qu'on lançait sur lui de toutes parts, a pénétré jusque dans la boutique d'un boulanger, a sauvé la vie d'un des garçons prêt à être jeté au four enflammé et sabre à la main a dispersé plus de quarante personnes qui remplissaient la maison et mettaient tout au pillage, sans aucune effusion de sang et ne frappant les plus obstinés que du plat de son sabre...

- Mieux instruit, vous auriez sans doute, rendu à chacun la justice qui lui est due... »

L'assemblée provinciale des trois ordres de la Saintonge est publiée à Saintes le 31 décembre 1788. Dès les premiers jours de février, les électeurs convoqués par sénéchaussée se réunissent à l'échevinage de La Rochelle, à l'hôtel-de-ville de Saintes et au couvent des Jacobins à Saint-Jean-d'Angély.

Suivies avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, les réunions vont durer du début février jusqu'au mois de mars. Pour le Tiers-État, il s'agit, outre l'élection des députés, de la rédaction de ces cahiers de doléances qui, déposés sur le bureau des États Généraux de Versailles par les députés, devaient faire connaître le besoin et les espérances du pays.

L'élection des députés

Quelques incidents de procédure marquent l'ouverture des assemblées des trois sénéchaussées.

Le 12 janvier, les trois états de la sénéchaussée de la partie sud de la Saintonge réunis à Saintes, invitaient la municipalité de Saint-Jean-d'Angély à convoquer les trois ordres de la partie nord dans le but de désigner des commissaires dont la mission serait de s'entendre avec ceux de Saintes sur les avantages résultant pour la Saintonge de l'établissement du régime des états provinciaux à toute la région entre Sèvre et Gironde.

Arguant de l'antériorité de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély (1150) sur celle de Saintes (1458), les trois ordres de Saint-Jean, sous l'impulsion des représentants de la noblesse (la réunion du Tiers-État n'avait pu aboutir), refusent la proposition, décident de siéger aux Augustins de Saint-Jean et adressent le 25 janvier un placet au Roi pour obtenir confirmation de leur décision.

Incident à La Rochelle

Parmi les députés au baillage de Rochefort envoyés à l'assemblée de l'oratoire, se trouvait le procureur du Roi, Orceau, représentant l'intendant de la Marine. L'assemblée siégeait depuis quelques jours lorsque la noblesse d'Aunis refusa qu'un gentilhomme, en l'espèce l'intendant de la marine, fut représenté par un roturier. Le sénéchal de La Rochelle prit une ordonnance :

« portant que l'intendant de Rochefort n'avait pu transmettre son mandat à un homme de condition supérieure à la sienne et qu'Orceau ne pouvait prendre part aux délibérations de l'assemblée. »

Les députés rochefortais prirent fait et cause pour Orceau et se retirèrent avec lui. (M. Orceau se vengera de l'affront en publiant un pamphlet dans lequel il prodigua le sarcasme au corps entier de la noblesse¹).

Il fallut attendre le 28 mars pour qu'un arrêt du conseil du Roi déclare que :

« la liberté des suffrages excluait toute distinction de rang et de titre et que l'intendant de la marine de Rochefort, occupé par le service du Roi, avait eu le droit de se faire représenter par un délégué de son choix »

et il fut ordonné au sénéchal de La Rochelle d'admettre le sieur Orceau et les autres délégués rochefortais au sein de l'assemblée.

¹ Massiou – Histoire d'Aunis et Saintonge, tome VI, p.15

Mais les cahiers de doléances de la sénéchaussée avaient été rédigés. Les députés de Rochefort furent autorisés à présenter les leurs séparément. La tension entre les partis existant toujours à l'assemblée locale, les députés de Rochefort prirent soin d'en remettre la copie à M. Reynaud, député de Saint-Jean-d'Angély, membre du comité des rapports aux États Généraux de Versailles pour être éventuellement déposés au bureau de l'assemblée.

Le 4 février, à l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély, l'abbé Allaire de La Sablière prononce le discours d'ouverture. Il fait l'éloge des états provinciaux.

« Régime qui prend en considération les expédients d'une sage économie, pour verser directement dans le trésor royal, les subsides fruits de notre amour et fidélité pour le Roi, remédier aux dons... encourager l'agriculture, source unique de nos richesses... ranimer les forces abattues des cultivateurs, les préserver..., qui réduisent à la mendicité les laboureurs, les artisans, les journaliers... soutenir chaque classe des sujets du Roi dans les droits et la liberté ».

Lorsque le commissaire du Tiers-État voulut porter la parole pour demander que les impôts fussent répartis entre les trois ordres, il fut interrompu par les acclamations amicales et affectueuses des membres de la noblesse.²

À la réunion de l'assemblée générale de l'hôtel-de-ville de Saintes, c'est M. Duchaine-Mortimont, avocat, procureur du Roi qui fait l'éloge des états provinciaux :

« L'assemblée générale va allumer dans le cœur des français l'amour de la patrie... Que ne devons-nous pas espérer de la réunion, des lumières et du zèle, et un conseil permanent en chaque province composé de vertueux citoyens choisis dans les trois ordres ! L'impôt, simplifié, justement réparti, et par ses seules considérations devenu moins onéreux, le commerce débarrassé de ses entraves... Travaux publics surveillés...³ Il décrit le bonheur public, l'espoir de resserrer des liens entre citoyens, la noble émulation de la vertu et des talents pour le service de la patrie. »

Il termine son discours en faisant l'éloge du Comte de La Tour du Pin, commandant pour le Roi en Saintonge, qui a joué un rôle important :

« dans la conception du contrat royal dauphinois, exemple des nouveaux états provinciaux ».

La fin du mois de février et le début du mois de mars furent occupés par les assemblées à la discussion de la rédaction des cahiers.⁴

² Journal de Saintonge et d'Angoumois, p. 54, qui ajoute : comme il s'élevait fréquemment de tous les coins de la salle, des cris de bravo, les députés de la campagne qui ignoraient le sens de cette acclamation consacrée au spectacle, s'imaginèrent qu'on criait « brave homme » et se mirent à faire chorus en criant « brave homme, brave homme » (journal S.A. 1789 p. 54)

³ L'orateur fait état de « canaux fertilisant les provinces ». Il a en vue la construction d'un canal de jonction en Gironde et Charente.

⁴ On avait cru remarquer dans les premières assemblées du Tiers-État, quelques personnes suspectes. Pour reconnaître ces faux frères, on a imaginé de donner à chacun des députés, une carte sur laquelle était

Le 9 mars, eut lieu, à la sénéchaussée de Saintes, réunie en audience solennelle, l'installation du grand sénéchal de Saintonge en la personne de Messire Ponte, marquis de Nieul, comte de Confolens, commandeur des ordres royal et hospitalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales. Les élections des députés commencèrent à partir du 21 en siégeant⁵ par ordre.

Les résultats furent les suivants dans la généralité de La Rochelle :

1 – sénéchaussée de La Rochelle :

- Noblesse : Vicomte de Malartic, lieutenant-colonel ;
- Clergé : Abbé Pinelière, docteur en théologie, curé de St-Martin-en-Ré ;
- Tiers-État : Griffon de Romagne, lieutenant général
Alquiez, avocat, maire de La Rochelle.

2 – sénéchaussée de Saintes :

- Noblesse : le Gentilhomme de Richier, de Marennes, comte de La Tour du Pin, gouverneur de la province. Il fut affecté au ministère de la guerre et remplacé par le Comte de Brémont, d'Ars ;
- Clergé : Pierre Louis de La Rochefoucault, évêque de Saintes
Lahousse de Bonnefont, curé prieur de Champagnolles ;
- Tiers-État : Lemercier, lieutenant général criminel au tribunal de Saintes
Gareschi, négociant à Nieulle près de Marennes
Augier, négociant à Charente
Restier de Montguyon, avocat à Barbezieux.

3 – sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély :

- Noblesse : Marquis de Beauchamp, de Grand Fief,
Baron d'Allarde, capitaine au régiment de chasseurs de
Franche-Comté ;
- Clergé : Landreau, curé de Moragne
Lespinasse, prieur de Saint-Pierre de Moustier ;
- Tiers-État : de Bonnégens des Hermitans, lieutenant général de la
sénéchaussée,
Picard de La Pointe, lieutenant de la vènerie du Roi
Regnard, avocat.

Notes de René OUI

imprimé le mot "Député" avec la signature du président... Ceux de la campagne portaient cette carte au chapeau comme une cocarde et affichaient ainsi publiquement leur mission (J.S.A. p. 115)

⁵ Un journaliste ayant avancé, à l'occasion de cette installation, que la charge était depuis deux cents ans dans la famille du marquis de Nieul, réaction du comte de Courbon affirmant qu'elle s'était perpétuée pendant plus de deux cents ans dans leur maison et avait été vendue au père du marquis de Nieul par Gabriel Madeleine de Courbon de la Roche-Courbon, comte de Blénac, seigneur de Romegoux... etc (J.A.S. 1789,p.115) .